

DATE DE CONVOCATION : 10 Novembre 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON-
M.H. AUBINEAU - P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY –J.P. DESLIAS- P. ORMECHE - S.
BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S.
RAYNAUD – P. BERTON - C.RAFIN – S. BUTET.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : M. VILLEGER donne
pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - JF CESSAC donne
pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – S. DELIMOGEES donne pouvoir à
P. BERTON –

SECRETAIRE DE SEANCE : F. GUIRAO

OBJET : RAVALEMENT DE FACADE : octroi d'une aide à un particulier
Annule et remplace suite à erreur matérielle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 20 Décembre 2019 portant extension de l'Opération de
Revitalisation des Territoires (ORT) inscrit à l'opération Cœur de Ville de Cognac, aux
communes de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac,
VU la délibération en date du 02 Septembre 2020 portant sur l'acceptation du règlement
régissant l'octroi d'une aide municipale pour le ravalement des façades dans le cadre de
cette opération de revitalisation des territoires,
VU le dossier de demande de subvention présenté par Madame VINSONNEAU Morgane
pour des travaux réalisés sur sa façade située 33, Rue Carnot, dans le périmètre de l'ORT,
Vu l'avis favorable de la commission en charge de l'examen des demandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **PAR 25 VOIX POUR** :

- ACCEPTE l'octroi d'une subvention à Madame Morgane VINSONNEAU pour les travaux
réalisés sur la façade de sa maison sise 33, Rue Carnot selon les modalités de calcul
prévues dans le règlement :

Montant HT des travaux : 3 484.28 Euros
Montant retenu : 3 484.28 Euros
Aide : 10 % : 348.42 Euros

- Dit que les crédits sont prévus au budget 2021 à l'article 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE